



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
24 mai 2016**

16-05-79

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance d'ajournement du 24 mai 2016

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 24 mai 2016 à 21 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Relevé de soumissions – Fauchage des accotements
4. Entente de réponse automatique entre services de sécurité incendie quant aux interventions à l'occasion d'appels de type bâtiment entre la ville de Rigaud et la municipalité de Sainte-Marthe
5. Embauche au Service des travaux publics
6. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : demande de compléter les travaux sur la rue Principale à l'intersection de la rue du Moulin
7. Questions de l'assistance
8. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

ATTENDU QUE le contrat pour le fauchage des accotements des différentes routes sous la responsabilité de la municipalité et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc) est échu cette année;

ATTENDU QUE trois entreprises pouvant offrir ce service ont reçu le devis leur permettant de soumissionner sur invitation (appel d'offres no 2016-05-24);

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Entreprises	Total sans les taxes	Total incluant les taxes
Pierre Gregory	3 280,00 \$	3 771,18 \$
Les entreprises Agropolis inc. (Raphaël Van Houtte)	5 500,00 \$	6 323,63 \$
D.P. Leduc enr.	7 800,00 \$	8 968,05 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la plus basse soumission est celle de monsieur Pierre Gregory et que sa soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-80

D'ACCORDER le contrat permettant la réalisation des travaux décrits à l'appel d'offres no 2016-05-24 à monsieur Pierre Gregory.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE DE RÉPONSE AUTOMATIQUE ENTRE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE QUANT AUX INTERVENTIONS À L'OCCASION D'APPELS DE TYPE BÂTIMENT ENTRE LA VILLE DE RIGAUD ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

ATTENDU QUE l'entente de réponse automatique entre services de sécurité incendie quant aux interventions à l'occasion d'appels de type bâtiment viendra à échéance le 25 août prochain avec la ville de Rigaud;

ATTENDU QUE les maires de la municipalité de Sainte-Marthe et de la ville de Rigaud se sont entendus pour que les directeurs des services de sécurité incendie de chacune des municipalités soient mandatés pour étudier un projet d'entente particulier suite au fait que le service de sécurité incendie de la ville de Rigaud est le fournisseur en sécurité incendie de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur depuis le 1er janvier 2016;

ATTENDU QUE le projet d'entente qui émanera des discussions devant se tenir entre les directeurs de sécurité incendie sera soumis à chacun des conseils municipaux pour approbation;

ATTENDU QUE l'article 6 de la présente entente intervenue entre les municipalités de Sainte-Marthe et Rigaud, effective depuis le 25 août 2011, prévoit des modalités quant à sa durée et sa reconduction.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-05-81

D'INFORMER la ville de Rigaud du souhait de voir conclure une nouvelle entente de réponse automatique entre services de sécurité incendie quant aux interventions à l'occasion d'appels de type bâtiment d'ici le 31 juillet 2016.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée dans le but de recruter un employé au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE dix-sept personnes ont postulé sur le poste offert;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE cinq candidats ont été reçus en entrevue de sélection et identifiés comme étant les candidats no 1, no 2, no 3, no 4 et no 5;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite revoir certains paramètres de l'offre d'emploi qu'il avait initialement élaboré, notamment quant au caractère saisonnier de certaines tâches à accomplir, ce qui exclue certains candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-05-82

D'OFFRIR, par l'entremise du directeur général, le poste de responsable des travaux publics au candidat identifié aux livres du processus d'embauche comme étant le candidat no 3;

QUE le directeur général se base sur les paramètres élaborés par le conseil municipal relativement au salaire à offrir, le nombre d'heures hebdomadaires pour la prestation de travail, les bénéfices marginaux associés à ce type de statut d'emploi ainsi que toutes autres modalités;

QU' en acceptant le poste, le candidat doit se déclarer consentant à ce qu'en période de basse saison quant à la charge de travail à accomplir au Service des travaux publics, il pourra être licencié jusqu'à ce qu'il y ait à nouveau du travail à réaliser;

QUE la période de probation initiale soit de trois mois avec prolongation prévue de trois mois supplémentaires.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau.

Ont voté CONTRE : Monsieur Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

* ADOPTÉE À LA MAJORITÉ *

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : DEMANDE DE COMPLÉTER LES TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE À L'INTERSECTION DE LA RUE DU MOULIN

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a procédé à des travaux sur la rue Principale, à l'intersection de la rue du Moulin, à compter de juillet 2015;

ATTENDU QUE des travaux, en apparence sommaires, restent à être complétés;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains à cette zone de travaux subissent des préjudices quant à l'aspect esthétique de leur devanture de maison;

ATTENDU QUE l'une des propriétés du secteur directement en façade des travaux est projetée être mise en vente par ses propriétaires au cours des prochaines semaines et que l'attrait pour d'éventuels acheteurs s'en trouve affecté;

ATTENDU QUE des résidents du secteur et le personnel de la municipalité ont maintes fois signalé aux représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'exaspération légitimement soulevée par des citoyens de voir la fin des travaux s'éterniser.

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-83

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de terminer dans les plus brefs délais les travaux entrepris à l'été 2015 afin que la population concernée ne subisse plus davantage les préjudices qui y sont associés.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 46

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-84

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général